

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE PÊCHE ET DE  
PROTECTION DES MILIEUX AQUATIQUES DU DOUBS  
LE 25 OCTOBRE 2018**

PRESENTS : MM. Gérard MOUGIN, Jean-Pierre BELON, Marcel BERNARD, Yannick COUPRY, Gérard FRICHET, Yves GRENAUD, Philippe GROSSO, Denis HERAULT, Georges LAURAINÉ, Claude MALAVAU, Christophe MONNIER, Jean-Claude POUX, Christian TRIBOULET, Christian ROSSIGNON Directeur d'établissement.

Absents, excusés avec pouvoir : Jean Jacques CLAUSSE, pouvoir donné à Georges LAURAINÉ. Jean-Luc CUENOT, pouvoir donné à Gérard FRICHET. Alain GIBEY, pouvoir donné à Philippe GROSSO.

**L'ordre du jour était le suivant :**

- ✓ **Approbation du dernier compte-rendu du CA,**
- ✓ **Brèves informations,**
- ✓ **Rapport de la Commission des finances et adoption des tarifs 2019,**
- ✓ **Rapport de la Commission réglementation et adoption des mesures,**
- ✓ **Le point sur les derniers dossiers et affaires en cours,**
- ✓ **Programme et planning des prochaines semaines,**
- ✓ **Le point sur la vente des cartes de pêche à fin septembre/mi-octobre,**
- ✓ **Questions diverses.**

- ✓ **Approbation du compte-rendu du CA du 06/09/2018.**

A **rajouter** : Le non remplacement de Jérémy NICOLET pendant sa formation, acté lors du dernier CA mais pas validé, accord du CA. Jean-Jacques CLAUSSE et Christophe MONNIER s'engagent à assurer le minimum des activités en attendant le retour de Jérémy.

- Par ailleurs, le CA valide à l'unanimité une subvention de 250 € allouée à l'association le LISERON.

- ✓ **Brèves infos :**

- Décès de Mr Patrice GAUME, Garde pêche de l'AAPPMA de Morteau.

- Solidarité avec l'AAPPMA de la Longeville :

Lors du CA du 06/09 dernier, la Fédération a cru bon de faire vibrer la corde de la solidarité entre les AAPPMA du département. Peu d'entre elles on réagi mais celles qui l'ont fait ont été négatives. De plus, D. VONIN s'est fendu d'un message dans lequel il indiquait qu'il ne souhaitait pas d'aide... Dont 'acte, on annule l'opération sachant que chacun pourra, s'il le désire, faire un don sur internet.

- Subvention exceptionnelle attribuée à l'AAPPMA de Meslières/Glay pour sécheresse :  
Le Président propose une aide financière de quelques centaines d'euros à cette petite AAPPMA dont le parcours s'est partiellement asséché. Refus du CA.

- CA de l'URNE :

Des précisions nous sont fournies concernant les options pour les cours d'eau de 1<sup>o</sup> catégorie qui ne sont plus acceptées et pour la pêche de la carpe de nuit qui serait gratuite. Sachant que cela rapporte entre 13 000 et 15000 € aux AAPPMA et à la réciprocité, le CA est OK pour laisser à la Commission Réciprocité le soin de prendre elle-même une décision appropriée.

✓ **Affaire Rêverotte :**

Un courrier du secrétaire de l'AAPPMA « Les Deux Vallées » adressé au CA fédéral dénonce l'attitude de Mr CIGLIA le Vice-président de l'AAPPMA de la Rêverotte qui a surloué un lot de pêche détenu depuis toujours par l'AAPPMA « Les Deux Vallées ». Ce mauvais coup a conduit à la démission immédiate du Président Mr BULTHE qui menait les négociations pour un nouvel accord, qui de ce fait, tombe à l'eau et n'aura pas de suite. Le Président G. MOUGIN refait l'historique (voir en annexe pour le Conseil d'Administration) et rappelle certaines étapes et notamment la demande de retrait de l'agrément de l'AAPPMA de la Rêverotte demandée à l'unanimité par le CA fédéral le 25/10/2003 mais qui a été suspendue par la signature d'un protocole d'accord rédigé par la DDAF de l'époque et qui devait être réactualisé. Il rappelle que l'un des motifs de cette demande était le changement d'objet social et indique que la situation actuelle réactive, de fait, la demande de retrait d'agrément de l'AAPPMA de la Rêverotte. Après de longs échanges, le Conseil d'Administration souhaite laisser une dernière chance à l'AAPPMA de la Rêverotte et repousse donc le vote. Il impose la signature d'un nouvel accord avant la fin février 2019 (applicable en 2020) sur les bases de celui de 2004 et des dernières négociations. C. TRIBOULET, JP. BELON et G. MOUGIN rédigeront au plus vite le document.

**- Etat des ventes de cartes de pêche à la fin du mois de septembre :**

Stable dans le département sur les trois premiers trimestres, alors qu'en France la tendance serait plutôt à une légère baisse.

**- Rapport de la Commission des Finances :**

Georges LAURAINÉ nous détaille dans les grandes lignes le budget de 2019 qui sera stable. Notre comptable Mr BOTTAZZO est venu faire le point avec la commission des finances présidée par Georges LAURAINÉ. En gros, il en ressort qu'au bout du 3<sup>ème</sup> trimestre (le 4<sup>ème</sup> étant obtenu par extrapolation) une grande stabilité est à constater pour les années 2017/2018. Peu de variations sur les principaux postes.

- Ce qui est stable : honoraires, indemnités, salaires.
- En augmentation : carburant (+ 14%), Géopêche (nouveau), les analyses, l'entretien véhicules (vieillessement)
- En baisse ou suppression : impression cartes /timbres, guide de pêche, frais d'AG, colloque, pas de stagiaire.

Au vu des résultats, le CA décide donc qu'il n'y aura aucune majoration concernant la cotisation fédérale pour l'année 2019.

**- Rapport de la Commission Réglementation :**

Les propositions validées par la Commission sont soumises à l'approbation du CA, accord de ce dernier.

Toutes les demandes des AAPPMA seront transmises à la DDT sauf deux.

Demandes spécifiques :

- Mise en réserve du ruisseau de Cornabey en 2019 et renouvelable : accord du CA.
- Sur le Haut-Dessoubre, suppression du parcours no-kill et mise en réserve de l'amont du pont : Accord du CA.

**- Programme et planning des prochaines réunions :**

29/10 : CA ARPBFC : G. MOUGIN.

31/10 : SMIX Loue finalisation de la Convention : G. MOUGIN.

08/11 : SRADET Baume les Dames : G. MOUGIN.

05/10 : Commission Réciprocité.

15/01 : Agence de l'Eau à Lyon colloque Eau Climat.

17/11 : AG Réciprocité.

08/12 : Réunion des Présidents.

**- Questions diverses :**

- Prime d'ancienneté :

L'Inspection du Travail que nous avons rencontré avec Georges LAURAINÉ et Mme VIERA du SNSAPL nous ont confortés dans nos contrats de travail rédigés et signés à l'époque. Mais nous attendons la réponse écrite de Mme VIERA avant d'officialiser la position du CA.

- Demande du personnel :

Le Président propose qu'un groupe de travail se réunisse pour proposer au CA les meilleures options. Georges LAURAINÉ, Christian TRIBOULET, Jean-Luc CUENOT et Gérard MOUGIN pourraient par exemple se réunir à Montbéliard.

- Règlement Intérieur et Règlement de Pêche :

Après de nombreuses consultations et la dernière auprès de maître LANDBECK, il se confirme que les Règlements de Pêche des AAPPMA n'ont aucune valeur juridique. Celles qui souhaitent appliquer des dérogations internes (éviter absolument les mesures inappropriées) doivent les diffuser au maximum et les faire figurer sur le site des ventes de cartes par internet dans la rubrique « Recommandations ». Il faut savoir que ces recommandations seront appliquées librement par les pêcheurs volontaires et que les gardes particuliers des AAPPMA ne pourront en aucun cas faire de reproches à ceux qui ne les respectent pas.

Dans ces conditions, la FD25 encourage fortement les AAPPMA à limiter au maximum les recommandations internes et il donc dorénavant inutile de transmettre à la DDT et à la Fédé25 un PV en rapport avec une recommandation interne.

- Salon de la pêche à Valentigney :

Le responsable de la société d'événementiel s'est chargé du dossier. Il n'y aurait que la buvette à la charge de l'AAPPMA ou de la FD25. A suivre.

- Affaire Montgesoye :

Jugement ce jour.

- Proposition du Grand Besançon :

Le journal d'information du Grand Besançon nous propose de publier une ½ page de publicité pour un coût de 4000 €......refus unanime du CA.

- Assises nationales du loisir pêche les 28 et 29/11/2018 :

Le Président n'étant pas disponible, Jérémy NICOLET souhaite participer à ces assises : accord du CA.

- Véloroute :

Le groupe de travail devra se réunir prochainement pour finaliser les actions retenues d'après les renseignements de T. POULLEAU.

- Ferme des Isles :

Jérémy NICOLET a finalisé le dossier à adresser à la Fondation des Pêcheurs afin qu'elle puisse estimer la subvention qu'elle serait en mesure de nous attribuer. Il a également transmis ce dossier au Président du LEADER.

- Courrier de G. FRICHET :

Ce dernier nous propose un projet concernant la vente des cartes de pêche par internet à mettre en place auprès des revendeurs de cartes.

- Echange de messages entre Yannick COUPRY et Alexandre CHEVAL :

Pendant la période estivale, concernant les problèmes d'assèchement du Doubs, Yannick COUPRY a été surpris que pratiquement seul Alexandre CHEVAL se soit exprimé auprès des médias. Et pour cause, devant l'absence d'élus et pendant cette période de vacances, il était le seul à la Fédération à pouvoir répondre aux nombreuses sollicitations émanant de la presse. Le CA a reconnu, d'autre part, que ses interventions ont été précises et judicieuses.

Fin de séance à 21 h 30.

**Le secrétaire,**

**C. MALAVAUX**